

Conclusion



Ce contrat est le premier Contrat de Pays signé en Lorraine. Conformément à ce qui vous avait été annoncé, il rassemble, aux côtés du Pays, nos trois principaux partenaires que sont l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Il est ainsi l'aboutissement de 15 années de travail au service du Pays du Val de Lorraine, afin :

- *de préciser et affirmer son identité et son rôle au cœur du sillon lorrain, sur cet espace métropolitain entre les agglomérations de Nancy et Metz,*
- *de construire une cohérence et une solidarité entre les composantes territoriales et entre les acteurs du Val de Lorraine,*
- *et d'en faire un territoire où il fait bon vivre et travailler.*

Le soutien de ces trois partenaires, qu'ils en soient ici remerciés, ouvre de nouvelles perspectives à notre territoire.

Il nous permet de relever les deux principaux défis que nous nous sommes donnés, ensemble, dans la Charte du Val de Lorraine, à savoir :

- *Construire un Territoire Productif Local au sein du Val de Lorraine,*
- *Soutenir et susciter les activités génératrices d'emplois dans le secteur des entreprises comme dans celui des services, exploiter dans les projets toutes les opportunités d'insertion professionnelle,*
- *Conforter et améliorer le cadre et les conditions de vie des populations du Val de Lorraine dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de l'environnement, des services à la population (en matière culturelle, sportive, de services à destination des jeunes et des personnes âgées), de la politique de la ville.*

Il constitue ainsi le point d'appui de réalisation de nos projets dans les domaines de l'emploi et du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de la cohésion sociale et territoriale, et permet de conforter le soutien au fonctionnement du Pays.



Jacques CHEREQUE,
*Président du Conseil de Pays
du Val de Lorraine*



Gérard LIGER,
*Président du GIP - DL
du Val de Lorraine*